

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE

PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNAUTAIRE DE LE MANS METROPOLE Projet de modification n°3

Par arrêté n° 00086 du 18/04/2025, Monsieur le Président de Le Mans Métropole a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme communautaire (PLU Communautaire) de Le Mans Métropole.

Le projet de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme Communautaire de Le Mans Métropole a pour objet de permettre la réalisation de la 2ème tranche du lotissement du Val de l'Orne. Elle conduit à l'ouverture d'une zone 2AU, ainsi qu'à l'ajustement de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation sur ce secteur.

L'ENQUETE PUBLIQUE SE DEROULERA DU LUNDI 19 MAI 2025 A 15H00 AU VENDREDI 20 JUIN 2025 A 17H00, soit une durée de 33 jours consécutifs.

Afin de conduire l'enquête publique, M. le Président du Tribunal Administratif de Nantes a, par décision n°E25000048 / 72 en date du 13 mars 2025 désigné Monsieur Moïse RAIMONDEAU, en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Gilles FROSTIN, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le dossier d'enquête pourra être consulté en ligne par le public sur le site internet de Le Mans Métropole : www.lemansmetropole.fr. Un poste informatique sera tenu à disposition du public au siège de Le Mans Métropole, à l'Hôtel de Ville du Mans. Le public pourra y consulter le dossier d'enquête en version dématérialisée. Le dossier d'enquête sur support papier pourra également être consulté par le public pendant la durée de l'enquête **à la mairie de Saint-Georges du Bois siège de l'enquête et à l'Hôtel de Ville du Mans siège de Le Mans Métropole**, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations et propositions :

- sur le registre papier établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur avant l'ouverture de l'enquête publique, mis à la disposition du public à la mairie de Saint-Georges du Bois et à l'Hôtel de Ville du Mans,
- par courrier électronique, à l'adresse électronique suivante : plui-modification3@lemans.fr
- par voie postale, dans un courrier adressé au commissaire enquêteur en charge de l'enquête publique relative à la modification n°3 du PLU Communautaire, au siège de Le Mans Métropole : Hôtel de Ville du Mans, CS 40010 72039 LE MANS cedex 9,
- lors des permanences du commissaire enquêteur.

Les observations et propositions du public formulées sur les registres papiers, par courriers électronique et papier, seront versées et consultables en ligne sur le site internet de Le Mans Métropole : www.lemansmetropole.fr.

Pour être recevables, les observations et propositions devront être reçues pendant la durée de l'enquête, soit du 19 mai 2025 à 15h00 au 20 juin 2025 à 17h00.

Monsieur le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions lors de permanences qu'il tiendra aux lieux, jours et heures ci-après :

Dates et horaires des permanences	Lieux des permanences
Lundi 19 mai 2025 de 15h00 à 18h00	Mairie de Saint-Georges du Bois, place de l'église, 72700 SAINT-GEORGES DU BOIS
Mercredi 28 mai de 9h00 à 12h00	Hôtel de Ville du Mans, 1 place Saint-Pierre, 72000 LE MANS
Samedi 07 juin 2025 de 9h00 à 12h15	Mairie de Saint-Georges du Bois, place de l'église, 72700 SAINT-GEORGES DU BOIS
Vendredi 20 juin de 14h30 à 17h00	Mairie de Saint-Georges du Bois, place de l'église, 72700 SAINT-GEORGES DU BOIS

Toute information relative à l'organisation de l'enquête peut être demandée auprès du service Etudes Urbaines – Planification, par courrier à l'adresse suivante : Le Mans Métropole, CS 40010 - 72039 Le Mans Cedex 9 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : plui-modification3@lemans.fr

Dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête, Monsieur le commissaire enquêteur fera parvenir au Président de Le Mans Métropole les exemplaires du dossier de l'enquête, les registres et les pièces annexées, ainsi qu'un rapport qui relatara le déroulement de l'enquête et examinera les observations recueillies. Il consignera également, dans un document séparé, ses conclusions motivées et son avis en précisant si celui-ci est « favorable », « favorable sous réserves » ou « défavorable ».

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique au service Etudes Urbaines - Planification de Le Mans Métropole (Immeuble Condorcet – 16, avenue François Mitterrand – Le Mans), aux jours et heures habituels d'ouverture au public ainsi que sur le site internet de Le Mans Métropole www.lemansmetropole.fr

Au terme de l'enquête, après que des modifications aient été éventuellement apportées au dossier, le projet de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme Communautaire de Le Mans Métropole sera soumis à l'approbation du Conseil Communautaire de Le Mans Métropole.

Cet avis au public est publié quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département (Ouest France et Le Maine Libre). Cet avis sera, dans les mêmes conditions de délai et de durée, affiché à l'Hôtel de Ville du Mans, siège de Le Mans Métropole, dans chacune des mairies de Le Mans Métropole et en plusieurs endroits à proximité des sites. Il sera également publié sur le site internet de Le Mans Métropole : www.lemansmetropole.fr